

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

FACILITATEURS DE SOURCING LOCAL

OCTOBRE 2023

Programme ADAGE

(Alimentation Durable et Autonome en Grand Est)

Le programme ADAGE (Alimentation Durable et Autonome en Grand Est), voté en Séance Plénière du Conseil Régional du Grand Est le 23 juin 2022 vise à faire évoluer l'offre en produits locaux de qualité dans la restauration collective. Il s'appuie sur quatre piliers :

- Axe 1. Professionnaliser et sécuriser les achats
- Axe 2. Mobiliser et structurer l'offre
- Axe 3. Accompagner les changements de pratiques
- Axe 4. Créer une dynamique collective vertueuse

Il se décline en actions et chantiers pilotes, organise des groupes de travaux thématiques et propose aux acteurs (collectivités territoriales, filières, acheteurs, équipes en cuisines...) de travailler de concert pour aboutir en 2030 à 2/3 de produits locaux durables dont 1/3 de bio dans la restauration collective en Grand Est.

Le groupe de travail sourcing initié en juin 2022 au titre de l'axe 2 – mobiliser et structurer l'offre – a rassemblé pendant un an, au cours de 6 réunions, une vingtaine de partenaires. Il a permis d'auditionner des acteurs, de confronter des idées et d'aboutir à des propositions :

- Cartographier les offreurs de solutions locaux de la restauration collective (producteurs, transformateurs, IAA, logisticiens...)
- Créer un réseau de facilitateurs de sourcing local
- Lever les freins de la logistique et du stockage en proposant des solutions territoriales

I. Objet et ambitions de l'AMI facilitateurs de sourcing local

La volonté d'acheter des produits locaux durable de qualité et de s'approvisionner auprès d'offeurs de solutions locaux existe mais les acheteurs publics comme privés relèvent quatre freins majeurs :

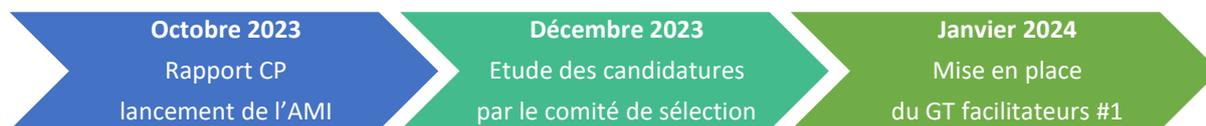
- 1) le prix
- 2) le sourcing
- 3) la logistique
- 4) le changement de pratiques

La réflexion menée au sein du GT sourcing a cheminé en faveur de la création d'un réseau de « facilitateurs » disposant à leurs échelles d'une bonne connaissance des offreurs de solutions pouvant fournir en produits durables locaux de qualité la restauration collective, et par extension d'autres types d'acheteurs.

L'AMI doit permettre d'identifier un premier cercle de facilitateurs qui se réuniront en groupe de travail dédié. Ce réseau devra se doter d'une ligne de conduite partagée, imaginer des outils communs. La première année de mise en œuvre de ce réseau (2024) permettra d'affiner les besoins des acheteurs et d'identifier les lacunes territoriales.

II. Modalités de l'AMI facilitateurs de sourcing local

L'Appel à Manifestation d'Intérêt doit permettre d'identifier des acteurs de terrain disposant de ressources et une capacité à cartographier et qualifier les offreurs de solutions locaux. Leur mise en réseau doit permettre d'aboutir à terme à une base de données régionale. Cette identification doit s'articuler avec une offre de service en termes de conseils, d'aide et une mise à jour des offres.



Le statut du candidat : collectivité ou structure (tête de réseau, organisme d'intérêt général, organisme professionnel, association...) inscrite dans un des territoires du Grand Est. Liste non limitative, sous réserve de l'arbitrage du comité de sélection.

Candidatures non éligibles :

- acteurs ou entreprises dont la mission première est de facturer des services de facilitation / d'accompagnement dans les approvisionnements et dont le modèle économique repose principalement sur cette activité
- acteurs ou entreprises ne disposant pas d'établissement, ni de salarié permanent dans un des territoires du Grand Est
- acteurs ou entreprises ne disposant pas d'une expertise avérée tout à la fois dans les domaines de l'approvisionnement en circuit-court et les achats liés à la restauration collective

Compétences et expertises attendues : le candidat doit faire état d'une connaissance approfondie de son territoire de proximité (échelle à préciser et cartographier) et disposer de compétences et d'une expertise reconnue dans le domaine de l'agriculture, des productions alimentaires locales, des chaînes de valeur de l'alimentation locale et durable et des réseaux et caractéristiques de la restauration collective.

Moyens humains et outils : le candidat doit disposer d'une capacité humaine propre et permanente lui permettant de répondre aux attentes de facilitation pour lesquelles il est référencé. Il doit disposer d'outils lui permettant de communiquer clairement et rapidement sur les offres disponibles sur son territoire pour des sollicitations relevant prioritairement de la restauration collective. A minima le candidat doit disposer de bases de données complètes et à jour, permettant un référencement détaillé des offreurs de solutions et doit pouvoir apporter un conseil personnalisé et adapté à la demande. Il doit le cas échéant pouvoir organiser des animations et visites de terrain.

Modèle économique : le facilitateur ne sera pas soutenu financièrement au titre de l'AMI et ne pourra pas facturer ses prestations pour les sollicitations prévues au titre de facilitateur, il devra donc disposer de ressources financières lui permettant de garantir la pérennité de ses missions. Il devra démontrer que son modèle économique lui permet d'assurer ses fonctions de facilitateur sans mise en difficulté de ses missions initiales et pour lesquelles la structure dispose de ressources régulières. Un dialogue de gestion du facilitateur avec le comité de sélection permettra de définir le nombre de missions de facilitations absorbables dans les niveaux de qualité requises sur l'année, par le facilitateur.

Les engagements : le candidat devra s'engager à s'inscrire dans la démarche de facilitateur de sourcing local pendant une durée minimum de 12 mois à daté de sa notification. Il s'engagera à intégrer le groupe de travail dédié et à participer aux travaux de ce dernier notamment pour la rédaction d'une Charte des facilitateurs qui précisera les missions et conditions de mise en œuvre du réseau. Le facilitateur s'engagera sur des objectifs et modalités dont il devra rendre compte par un bilan détaillé au bout d'un an. Un questionnaire de satisfaction sera systématiquement adressé à l'acheteur ayant bénéficié des services d'un facilitateur. Ce questionnaire permettra de juger de la pertinence du service apporté, de faire évoluer l'offre et d'évaluer la plus-value du dispositif. Des outils mutualisés pourront être mis en place par le réseau des facilitateurs selon les conditions prévues par la Charte. Le mandat de chaque facilitateur sera réétudié annuellement selon les modalités prévues par la Charte.

Accompagnement régional : l'AMI ne donnera pas lieu à un soutien financier régional. La Région assurera le lancement de l'AMI, la mise en place et la coordination de l'ensemble de la démarche de création du réseau de facilitateurs au moins pour la première année. La Région réunira un comité de sélection qui assurera également le suivi de la démarche. Il sera constitué de membres du GT sourcing du programme ADAGE. La Région programmera le calendrier de travail du GT des facilitateurs sur l'année 2024 au moins et en assurera le secrétariat. La démarche se voulant collaborative, la Charte du réseau des facilitateurs sera co-écrite au sein du GT et le comité de suivi veillera à la progression de la démarche et envisagera ses évolutions et améliorations dans la durée. Le comité de suivi sera le garant de la démarche et dans un dialogue régulier avec les facilitateurs sera amené à proposer des évolutions au réseau. Il pourra le cas échéant retirer sa mission à un facilitateur.

III. Candidature à l'AMI facilitateurs de sourcing local

Le candidat devra renvoyer au plus tard pour le 24 novembre 2023 18h, par mel – alimentationdurable@grandest.fr :

- Une lettre d'intention de format libre (2 feuillets maximum) présentant les principaux arguments en faveur de sa candidature au titre de facilitateur de sourcing local.
- Retourner dument remplie l'ANNEXE 1 avec les pièces complémentaires attendues

Toute candidature parvenue incomplète dans le délai attendu ne sera pas étudiée.

Le comité de sélection statuera entre le 11 et le 22 décembre 2023. Les candidats seront informés par mel des délibérations du comité au plus tard le 19 janvier 2024.

La réunion d'installation du GT facilitateurs de sourcing local #1 est programmée jeudi 25 janvier 2024 de 10h à 11h en visio. Un lien de connexion sera adressé aux facilitateurs sélectionnés au plus tard le 23 janvier avec l'ordre du jour.

ANNEXE 1

AMI FACILITATEURS DE SOURCING LOCAL

ADAGE

Fiche dument complétée à retourner par mel – alimentationdurable@grandest.fr – au plus tard le 24 novembre 2023, 18h

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM ou RAISON SOCIALE du candidat (structure, opérateur...)

.....

Adresse complète.....

.....

Statut.....

Site internet.....

NOM/Prénom du contact/représentant du candidat au GT facilitateurs.....

.....

Fonction et statut du contact au sein de la structure candidate.....

.....

Adresse mel du contact.....

Téléphone du contact.....

Eléments à fournir :

1. Lettre d'intention du candidat (format libre, n'excédant pas 2 feuillets) signée de son représentant légal
 - doit faire apparaître notamment :
 - description de l'activité principale et des activités secondaires de la structure candidate et publics bénéficiaires de ses actions
 - connaissance de l'écosystème de la restauration collective et de son approvisionnement
 - territoire couvert par le facilitateur dans le cadre du réseau régional
 - expertises et qualités requises pour la mission de facilitateur de sourcing local
 - joindre le cas échéant le cv et la fiche de poste de la personne contact qui représentera le facilitateur au sein du réseau régional
2. Statuts de la structure candidate - organigramme
3. Rapports et bilans d'activité et financiers de la structure candidate pour les années 2021 et 2022 certifiés et/ou budget arrêté et certifié de l'année 2022 et budget prévisionnel pour l'année 2023.
 - doit faire apparaître notamment :
 - la capacité financière et humaine du candidat à mettre en place une mission de facilitateur sur un territoire donné – échelle à préciser
 - l'expertise et/ou expérience en termes de facilitation et de sourcing de produits alimentaires locaux du candidat et sa capacité à mener une mission de facilitateur dans le domaine attendu